

des subsides pour étudier les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants. Le crédit n° 1 se trouve à la page 572 du Livre bleu et le détail des affectations figure à la page 574.

#### AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

1. Administration centrale, \$5,702,200.

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le président, selon l'usage, ces crédits ont été soigneusement examinés par le comité permanent des affaires des anciens combattants et, par conséquent, mes observations seront très courtes. Je ne toucherai qu'à deux crédits en raison du vaste intérêt qu'ils ont suscité parmi les anciens combattants d'un bout à l'autre du pays et parmi les députés.

Je compte obtenir demain ou après-demain le rapport du comité Woods, bien que non traduit. La traduction n'en sera pas achevée avant quelques semaines. Cependant, j'espère que je m'arrangerai avec le président du comité pour que le ministère et la Commission canadienne des pensions puissent commencer à étudier ce rapport sans attendre sa traduction.

Le second article est l'étude sur les taux de pensions qui n'est pas encore achevée, mais qui m'a-t-on dit, le sera sous peu.

Au sujet des taux provisoires dont j'ai parlé l'automne dernier, je n'ai qu'à rappeler la question de l'honorable député de Kootenay-Ouest à laquelle j'ai répondu cet après-midi. C'est l'essentiel de mes remarques de ce soir concernant ces crédits. Je répète qu'on les a soigneusement étudiés. Bien entendu, je suis disposé à répondre à toute question qui s'y rapporte.

**M. MacRae:** Le ministre l'a dit, monsieur le président, les crédits de son ministère ont été étudiés par le comité permanent. Pendant les audiences du comité, le président de la Commission canadienne des pensions, le président de la Commission des allocations aux anciens combattants et tous les représentants se sont montrés des plus obligeants et des plus utiles. A mon avis, il s'est fait de bonne besogne au sein de ce comité et je veux louer le président de son impartialité en toutes choses.

Aujourd'hui, je voulais, à l'appel de l'ordre du jour, donner lecture d'un télégramme émanant du Commandement de la Nouvelle-Écosse de la Légion canadienne. Cependant, le ministre l'a noté, le député de Kootenay-Ouest m'a devancé, et j'ai décidé de remettre la lecture du télégramme jusqu'à l'étude de ces crédits. Ce télégramme a tant d'importance et tant de pertinence que j'aimerais le faire consigner à présent. J'ignore si le ministre en a reçu copie, mais, lorsqu'il figurera au compte rendu, le ministre pourra l'étudier.

En voici le texte:

Les officiers et hommes du commandement de la Nouvelle-Écosse de la Légion royale canadienne protestent contre le long retard du gouvernement fédéral à verser aux anciens combattants une pension adaptée au coût actuel de la vie. Nous protestons aussi contre le retard à accorder des hausses de pension aux veuves et aux personnes à charge et nous réclamons des mesures immédiates au cours de la présente session du Parlement en vue de rectifier cet état de choses. Nous demandons d'urgence votre intervention et votre collaboration à ce sujet.

Le télégramme porte la signature de M. J. V. Brown, président, commandement de la Nouvelle-Écosse, et de M. W. L. Huestis, secrétaire provincial. Ce message, à mon avis, se passe de commentaire.

Je tiens aussi à signaler le principal éditorial paru dans le dernier numéro du *Legionnaire*, l'organe officiel de la Légion royale canadienne. Les députés n'ont pas le temps de lire tous les documents qu'ils reçoivent, mais j'estime que chacun d'entre nous devrait lire cet éditorial, car il est bien rédigé et il met en lumière la situation de ceux qui en temps de guerre se sont portés à la défense du pays et dont un grand nombre ont été estropiés ou ont fait le sacrifice de leur vie.

Comme par le passé, la Légion royale canadienne est dirigée par un excellent président, Ron MacBeath, de Moncton. Il donne une excellente impulsion à cette organisation dont il n'hésite pas à exprimer les justes revendications.

● (9.40 p.m.)

Le 21 août, M. MacBeath écrivait au premier ministre. Je voudrais consigner cette lettre au compte rendu de la Chambre des communes. J'estime qu'elle est importante. La lettre se lit ainsi:

Les membres de la Légion royale canadienne ont été vivement inquiets de constater dans les exposés de votre conférence de presse du mardi 15 août, qu'il n'était nullement question que le gouvernement calcule les taux des pensions de guerre en fonction d'une formule de base équitable ou, du moins, accorde immédiatement des majorations provisoires.

Quatre fois déjà, la Légion a signalé dans ses mémoires au gouvernement pourquoi nous croyons que ces majorations de pension s'imposent immédiatement et sont parfaitement justifiées. Nous estimons que les pensions de guerre doivent correspondre à certains traitements des services de l'État, comme elles l'étaient en 1920. La majoration provisoire accordée en septembre dernier était entièrement insuffisante, car le fonctionnaire d'un niveau comparable touche actuellement \$1,392 l'an de plus que le pensionné invalide.

Les récents congrès provinciaux de la Légion ont exprimé leur amère déception par suite du long retard à établir un taux suffisant de pension.

Le 13 mars 1967, en réponse à une question concernant l'extension de la majoration de 15 p. 100 aux personnes à charge des pensionnés invalides, le ministre des Affaires des anciens combattants déclarait: